

# PRÈS DE CHEZ VOUS

## AIDES & SUBVENTIONS

Voici un exemple d'aide pouvant vous intéresser, mais n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'information complémentaire.



### Aide à la restructuration et reconversion du vignoble

Elle finance une partie des coûts d'irrigation en vue d'une restructuration du vignoble, sous réserve du respect des critères d'éligibilité.

#### Conditions :

- ✓ L'amélioration technique de gestion du vignoble comprend l'installation d'un dispositif d'irrigation fixe sur une vigne en place non irriguée au 31 juillet 2022.
- ✓ Seule l'irrigation localisée (goutte à goutte) est admissible.
- ✓ Au titre de la préservation de la ressource en eau, une superficie maximale demandée à l'aide à la restructuration est fixée à 12 hectares pour l'activité irrigation sans plantation concomitante.

**Montants :** Aide forfaitaire de 1150€/ha

**Dépôt des dossiers** clôturés pour 2023 mais reconductible chaque année.

### Contactez-nous

Vous souhaitez être contacté par les équipes Netafim, flashez le QR Code pour en savoir plus.

